

Entretien avec Patrick Simon – INED

Le 17 janvier 2012

Philip Polack

Yoann Stavo de Bauge a écrit un livre « carnet de terrains » où il répertorie la controverse. Il fait l'historique des polémiques en France.

P.P. : Je voudrais tout d'abord vous poser des questions sur le rôle de l'INED, notamment en ce qui concerne les statistiques ethniques.

P.S. : L'INED produit des données, c'est un institut de recherche et ce n'est pas l'équivalent de l'INSEE, c'est-à-dire qu'il y a deux fonctions assez différentes. Nous on fait de la statistique de recherche, on fait des enquêtes et on construit des outils d'analyse et du coup on formate des statistiques qui nous permettent de traiter des sujets qu'on aborde, que ce soit de la famille, la fécondité, la mortalité. L'INED a historiquement dans tous les domaines de ce qui touche aux études de populations eu des travaux d'analyses et de méthodologies sur les données, par exemple sur les classifications des cause de mortalité, par exemple sur l'avortement, la contraception, le calcul de la fécondité et donc sur la question de la migration. Et dans les années 80, Michèle Tribalat qui était et est toujours d'ailleurs à l'INED, travaillant sur des questions de migration, a fait des propositions, a fait d'abord un diagnostic sur les lacunes du système statistique, a fait des propositions sur la transformation des outils et des catégories qui décrivaient les immigrés.

Notamment par exemple de passer de la catégorie « étranger », catégorie fondée sur la nationalité à une catégorie de population « immigré » fondé sur le lieu de naissance, dans lequel les individus ne disparaissaient pas au cours de leur vie quand ils changeaient de nationalité. Ça a un peu initié les polémiques qui ont suivi dans la mesure où elle proposait la définition d'une catégorie de population qui était selon elle et qui s'est imposé donc elle avait raison en partie, qui était plus adapté et plus exacte du point de vue de l'analyse des phénomènes démographiques. L'INED est une institution donc il y a des chercheurs dedans qui font des choses. L'INED n'a pas de position en tant que tel. Il y a des chercheurs à l'INED qui font des travaux. Michèle Tribalat avait initié ça. Cette polémique a pris de l'ampleur après la réalisation de l'enquête NGIS comme vous le savez, en 1992 l'enquête, en

1995 la publication et c'est en réaction à cette publication qu'il y a eu des débats, notamment avec des collègues de l'INED c'était assez curieux, c'est-à-dire que la polémique s'est construite à l'intérieur même de l'institution, sur le bien fondé de l'utilisation de la catégorie immigrée d'une part et deuxièmement sur l'utilisation dans KTMGIS d'informations sur la langue parlée pour construire des catégories dites ethniques ie découpant notamment parmi les migrants d'Afrique sub-saharienne des groupes qui soient fondés sur la langue parlée, des pseudo-groupes ethniques, ce qui permettait de sortir des catégories nationales, du type malien, sénégalien ou ivoirien par exemple et de redécouper à partir de groupes qui ont souvent leur pertinence sur le continent africain, comme molof pewl bombara... Cette démarche là a été fortement critiquée par les anthropologues, et par les sociologues comme étant tout à fait d'abord mal fondée et surtout aboutissant à des résultats extrêmement contestables dans la formation des catégories. Donc il y a une polémique autour de ça qui en fait n'a pas été circonscrite à un débat de type méthodologique entre anthropologues et démographes sur « Est-ce que ces catégories étaient bien faites ou mal faites » mais qui est monté très très vite en généralité sur le type c'est dangereux on construit des catégories ethniques et donc on a une sorte de retour au passé avec des catégories qui ont été construites dans ou utilisées dans des contextes historiques totalitaires que ce soit la Russie soviétique ou

que ce soit la période du nazisme ou l'anthropologie coloniale. Ca c'était le débat. Donc l'INED...

P.P. : Vous voulez dire que les catégories qui ont été faites, proposées étaient des catégories déjà...

Simon : Non, je ne veux pas dire ça, je veux dire que c'est ça qui a été dit. Ca c'est la critique qui a été faite. Les catégories elles-mêmes étaient des catégories fondées sur la langue parlée. Donc par exemple il y avait des berbères, des kabyles et des arabes en Algérie ou au Maroc. Ca recoupe des catégories assez usuelles en Algérie et au Maroc, il y a un mouvement berbère, il y a des associations berbères et kabyles mais visiblement c'était perçu comme étant tout à fait insupportable. Bon je ne vais pas me faire le commentateur de toutes les réactions que ça a créé, ce que je veux dire c'était que c'était ça le débat, vous me demandiez ce que l'INED a fait comme travaux, bah la c'était un type de cas de figure dans lequel les travaux ont alimenté - d'ailleurs créé - la controverse et en sont à l'origine.

Après ça s'est poursuivi tout au long des années 90, puis au début des années 2000 puis c'est revenu encore plus en force avec l'enquête Trajectoires et origines au moment où on l'a préparé. A chaque fois, à l'INED il y a eu des travaux, et pourquoi c'est à l'INED qu'il y a des chercheurs qui provoquent ce genre de réaction là, c'est parce que c'est une position tout à fait stratégique, c'est-à-dire qu' on est démographe, on est quantitatif et comme je l'ai dit, dans tous les domaines où les démographes travaillent, il y a une réflexion sur les catégories et les données, beaucoup plus que les sociologues pour des raisons quasi professionnelles, pour des raisons liés à la faiblesse de la sociologie quantitative en France ce qui fait que du coup c'est les démographes qui se retrouvent en situation de faire le type d'activité que font beaucoup de sociologues aux Etats-Unis mais pas en France. Donc il y a cette fonction là et dans tous les domaines, pour la mortalité, la fécondité, la famille il y a une réflexion autour des catégories et des enquêtes qui permettent d'essayer d'observer avec plus de précision et de produire des connaissances sur les phénomènes sur lequel on travaille donc mécaniquement on est en situation de trouver les limites et les défauts des statistiques officielles. Dans le domaine de l'immigration encore plus que dans les autres, on se retrouve à discuter de ce que produisent les statistiques annuelles sur les flux d'immigration, sur les limites du recensement dans la description des populations, il est évident que quand on travaille sur l'immigration de retrouver des statistiques annuelles ou des statistiques de recensement qui distinguent entre français et étranger, très vite on trouve ça limité. Ce qui était assez étrange, c'est que la sociologie de l'immigration n'ait pas formulé une critique beaucoup plus explicite ça aurait été leur job normalement de dire que ça ne va pas. Ils ne l'ont pas fait donc c'est nous qui l'avons fait. Et du coup de proposer des catégories alternatives que l'on considérait comme pertinentes du point de vue des recherches qu'on avait conduites.

P.P. : Et donc là il y a seulement la catégorie « immigré » qui a été ajoutée ou il y en a d'autres aussi ?

P.S. : Historiquement en 1990 il y a la catégorie « immigré » qui est proposée et puis très vite on va s'intéresser aux descendants d'immigrés aussi. Et en parallèle, travaillant sur les discriminations, on se retrouve en situation de dire, les populations qui sont soumises aux discriminations, qui sont exposées aux discriminations ne sont pas uniquement des étrangers, des immigrés ce qui ne veut pas dire qu'ils ne le sont pas. Ce n'est pas non plus uniquement des descendants d'immigrés. C'est un ensemble plus vaste, compliqué à circonscrire, mais pour lequel on manque de catégories et donc c'est là où moi je fais des travaux comparatifs au niveau international parce que c'était frappant de voir le décalage entre le type d'approches qui

s'était développé aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne ou au Canada et celui qui était développé en France, sur des problématiques extrêmement proches, c'est-à-dire qu'on ne pouvait pas dire « oui d'accord mais les américains ils font ça mais c'est normal parce qu'ils se posent des questions qu'on ne se pose pas. » Non, on se posait exactement les mêmes questions et on avait des façon de les construire, des outils catégoriels qui n'étaient pas les mêmes. Donc on était en situation de devoir justifier pourquoi on n'avait pas les mêmes outils catégoriels. Est-ce que quand on pose une question sur les traitements des inégalités à fonder sur les origines et la race, pourquoi aux Etats-Unis on répond par « noir et blanc et hispanique », et pourquoi en France on dit « jeune issu de l'immigration ». Qu'est ce qui singularise ces deux sociétés ? Alors il y a plein d'explications, c'est intéressant de travailler là-dessus, montrer qu'il y a des justifications historiques.

P.P. : Mais justement, vous disiez dans votre article que leur histoire, leur passé était proche, c'est justement amusant de voir qu'il y avait une telle divergence des points de vue.

P.S. : Enfin proche, il ne faut pas exagérer non plus, j'ai pas dit absolument proche, j'ai dit qu'il y a aujourd'hui des situations sociales assez comparables. L'histoire n'est pas strictement comparable, enfin l'histoire de l'esclavage aux Etats-Unis n'a pas d'équivalent en France, puisque l'esclavage en France a existé, il a été pratiqué à large échelle mais il n'a pas été pratiqué en métropole et il a pas été pratiqué dans les mêmes euh..., donc il n'a pas généré un système juridique aussi complexe que celui qui a été développé aux Etats-Unis. Donc il y a des différences mais il y a aussi des proximités dans les situations qui sont créées aujourd'hui produits par l'immigration et en particulier celles qui viennent de l'ancien empire colonial. Donc on pourrait réutiliser les mêmes modes d'approche pour décrire la situation française sans grandes difficultés et donc l'intérêt dans la discussion c'était de voir pourquoi au niveau des sciences sociales on n'avait pas fait ça. Bon ça c'est une longue histoire mais c'est utile d'essayer de resserrer la focale sur les justifications des catégories qu'on utilise. Au début de la polémique, ce qui était assez fascinant c'était que tous ceux qui ont réagi de façon extrêmement critiques sur l'utilisation des catégories ethniques, ont eu un discours de l'ordre de l'évidence. On ne le fait pas parce que c'est normal, il ne faut pas le faire. Alors c'est pas une position très scientifique de dire ça. C'était assez curieux car c'était une position qui était même assez contradictoire avec les positions constructivistes qui prennent au sérieux l'idée que les catégories sont le reflet de préoccupations sociales, politiques et historiques et c'est pas des choses comme ça qui s'imposent parce que c'est normal on dit homme/femme ou on dit noir/blanc, ou on dit jeune/vieux. Non ! Chaque société produit ses catégories qu'elle trouve légitime. Donc le fait de ne pas dire noir/blanc, ça reflétait quelque chose. C'est utile à interpréter. Mais vous voyez que quand on dit ça, on ne dit pas il y a la vérité qui est « on ne dit pas noir/blanc » et après il y a l'erreur qui est « on dit noir/blanc ». Il n'y a pas d'erreurs, il n'y a pas de vérités, il y a des raisons pour lesquelles on fait ou on ne fait pas. Et après on peut discuter du bien fondé de ces raisons, une fois qu'on les a exposées. Et il me semble que dans les polémiques, on est pas du tout parti dans cette direction-là, à part dire « ça n'est pas dans la tradition française », alors dire ça n'est pas dans la tradition française. C'est assez curieux mais le fait qu'on ne l'ait pas fait avant c'est une tradition, puisqu'on ne l'a pas fait. Donc on peut appeler ça une tradition mais elle n'est pas justifiée, il y a plein de choses qu'on a pas fait et qu'on a fini par faire et c'était très bien. Ne pas donner le droit de vote aux femmes pendant très longtemps, personne n'a dit que c'était dans la tradition française aujourd'hui de ne pas donner le droit de vote et donc ça justifierait le fait de ne pas le donner. On invoque la tradition à chaque fois qu'on ne veut pas changer. On ne veut pas reconnaître le mariage entre deux personnes du même sexe, c'est parce qu'il y a une tradition. Donc on ne fait pas de catégories entre noir et blanc parce que c'est une tradition.

P.P. : Mais en parlant de tradition, il y avait l'exemple de l'Angleterre qui avait changé d'avis et pourtant là ça a bien marché. Donc pourquoi ça ne serait pas envisageable en France ?

P.S. : Bah c'est envisageable, mais simplement c'est des surfaces de mobilisation qui ne sont pas identiques. Il y a pas mal d'explications : d'abord le modèle politique britannique n'est pas le même que le modèle politique français. Donc il y a des raisons qui expliquent une plus forte résistance qui sont liés non pas au fait que la France soit moins raciste que la Grande Bretagne ce qui a mon avis est un peu court comme explication et faux en plus. C'est parce que le modèle français de cohésion politique est fondé sur l'élimination des différences, en tout cas l'aveuglement aux différences du point de vue juridique, inscrit dans la Constitution, sans distinction. Et c'est ce qui est confirmé par le conseil constitutionnel qui a considéré que collecter des données pour des enquêtes dans le cas des sciences sociales ne peut pas porter sur l'origine ethnique ou sur la race sous peine d'enfreindre l'article 1 de la Constitution. Donc il y a une anti-constitutionnalité, une non-constitutionnalité de la collecte de données ethnico-raciales. C'est ce que dit le Conseil Constitutionnel. Je ne suis pas certain, enfin je ne peux pas dire que je ne suis pas certain qu'il n'ait pas raison, du fait que quand le Conseil Constitutionnel dit quelque chose il a raison puisqu'il l'a dit.

Donc je ne suis pas certain que cet avis serait reconduit dans les mêmes termes s'il devait prendre une décision, parce que là en fait il l'a dit comme ça, c'était une forme de considérant, qui n'avait pas de valeurs juridiques particulières. Il a des effets juridiques mais il n'a pas de valeurs juridiques et je ne suis pas certain que si on avait un vrai débat et si le Conseil Constitutionnel devait réitérer cette idée là alors qu'il était sollicité explicitement à ce sujet, je ne pense pas qu'il redirait la même chose mais bon je peux avoir tort.

P.P. : C'est-à-dire ? Qu'est ce que vous entendez par là ? Si jamais...

P.S. : Je ne pense pas que l'article 1 de la Constitution ait une portée qui concerne les enquêtes en sciences sociales. Je pense que l'égalité devant la loi ne signifie pas que des enquêtes ne puissent pas utiliser des catégories ethnico-raciales. Et ce qui définirait là plutôt la limite du côté des enquêtes c'est la loi informatique et liberté et pas le Conseil Constitutionnel.

P.P. : D'ailleurs ils sont un peu revenus sur l'opposition la CNIL. Non ? Enfin ils étaient beaucoup plus restrictifs avant et puis ils ont émis une série de recommandations. Ils se sont montrés plus ouverts par la suite. C'est-à-dire qu'il y a quand même une progression.

P.S. : Oui mais en quelque sorte la progression de la CNIL est contenue par le Conseil Constitutionnel. La CNIL est tenue enfin créée par une loi, Informatique et Liberté, et la loi Informatique et Liberté dit très explicitement, article 8 alinéa 1 : « il est interdit de collecter des données faisant référence à l'origine ou à la race, plus d'autres choses sauf si... ». Donc il est interdit sauf... Donc « sauf » ça veut dire on peut dans les conditions qui sont prévues. Donc on peut renverser la formulation de cet article 1 en disant « il est permis de collecter des données sur l'origine ou la race quand tac tac tac tac tac. » C'est très contradictoire avec l'avis du Conseil Constitutionnel. Si l'avis du Conseil Constitutionnel c'est de dire on ne peut jamais collecter des données ethniques et raciales alors la conséquence, et c'est très sérieux parce que ça a été discuté et on est pas très au clair là-dessus, la conséquence c'est que la loi Informatique et les Libertés est non constitutionnelle. On ne peut pas avoir une loi en France qui dise vous pouvez collecter des données sur l'origine ou la race, moyennant un certain nombre de conditions alors même que l'article 1 dit « c'est interdit », si c'est comme ça que le conseil constitutionnel veut le comprendre. Donc si on va au bout de la logique du conseil

constitutionnel, quand il dit qu'on ne peut pas collecter de données ethnico-raciales sous peine d'enfreindre l'article 1 de la Constitution, il dit la loi sur l'Informatique et les Libertés n'est pas constitutionnelle. Donc c'est la loi. Donc il faudrait refaire la loi sur l'Informatique et les Libertés.

P.P. : Sinon je voudrais revenir sur les moyens qu'on emploie à l'heure actuelle, car on fait quand même des statistiques, ou plutôt du bricolage, enfin vous le décrivez d'ailleurs dans votre article, pour reconstituer, enfin faire des statistiques en quelque sorte.

P.S. : Elles sont ethniques ouais.

P.P. : Mais justement, moi je me demandais qu'est ce que ça apporterait réellement si on autorisait officiellement les statistiques car on peut quand même savoir énormément de choses avec le nom, le prénom, maintenant aussi pour certaines questions l'INED a le droit au lieu de naissance et à la nationalité des parents. Enfin on peut quasiment tout savoir en fait. Donc qu'est ce que ça apporterait vraiment de plus le coté officiel.

P.S. : En fait la question c'est qu'est ce que c'est qu'une statistique ethnique ? Je ne sais pas, vous en pensez quoi ?

P.P. : Ça permet de collecter une donnée... C'est vrai que c'est pas facile.

P.S. : A quoi ça ressemble ? Parce que quand vous dites qu'on peut faire des choses mais il y a des choses qu'on ne peut pas faire. Donc vous avez compris ce qu'on ne peut pas faire vous.

P.P. : Ba justement c'est là où j'ai un peu de mal parce qu'avec les bricolages, on arrive plus ou moins à reconstituer...

P.S. : Donc le problème, c'est le bricolage. Parce que quand vous dites que Mohamed est discriminé, et pas Jean-Louis, vous faites quoi ? Ça s'appelle comment la statistique qu'on fait en réunissant tous les Mohamed dans une catégorie et tous les Jean-Louis dans une autre. C'est de la statistique ethnique non ?

P.P. : Oui

P.S. : Donc en fait on fait de la statistique ethnique très explicitement. Quand on prend des descendants d'immigrés, on fait de la statistique ethnique. Quel est le dénominateur commun, comment on qualifie, quel est le concept qui qualifie le fait qu'une personne née en France et qui a des parents algériens est appelée descendant d'algériens. C'est pas sa nationalité, il est français. C'est pas son pays de naissance, il est né en France. Donc c'est quoi ? Comment on qualifie ce que sa filiation construit ? Donc on fait de la statistique ethnique, donc la question n'a pas lieu d'être.

Quand vous me posez la question : finalement, on a déjà pas mal de choses, pourquoi on voudrait faire autre chose., en fait il y a 2 questions dans votre question. La première c'est est-ce qu'on fait des statistiques ethniques, la réponse est OUI. Donc en fait, il n'y a pas de débat. Enfin en fait si, il y a des débats mais c'est pas des vrais débats. On fait comme si on en faisait pas mais on fait on en fait. On a envie de dire quelque chose qu'on ne peut pas faire et qu'est ce qu'on ne peut pas faire, c'est ça la question. Puisqu'un débat comme ça, ça veut dire qu'on est en train de placer une interdiction, une limite. Quelle est la limite ? En 1990 la limite était : « ah mais on ne peut pas passer d'étranger à immigré, c'est pas bien. Vous voyez qu'en 2010,

personne ne soulève cette question-là enfin, ça paraît même à la limite absurde, on ne se souvient même plus qu'on a eu ces positions là tellement ça paraît banal de dire immigré. En 1995 c'était « ah mais on ne peut pas dire descendant d'immigré ». Aujourd'hui, toutes les oppositions aux statistiques ethniques même si on ne sait pas ce que c'est, c'est de dire « Ok, demander le pays de naissance et la nationalité des parents, ça c'est bien, mais alors il ne faut pas faire autre chose. » Donc vous voyez qu'à chaque fois on a des discussions dans lequel le moins qu'on puisse dire c'est que la rigueur méthodologique n'est pas là. Parce qu'on ne peut pas dire en 1990 « c'est complètement stupide de demander immigré » et aujourd'hui de publier toutes les statistiques avec immigré en disant « mais ça c'est d'une banalité à pleurer enfin on parle pas de ça », et les mêmes personnes disent ça, après dire « on ne peut pas demander le pays de naissance des parents enfin là on est proche du fascisme, vous êtes en train de construire des camps de concentration dans 2 jours et 10 ans plus tard dire : « alors ça on peut le faire, c'est bien, c'est nécessaire, c'est correct, c'est bien foutu, c'est rigoureux, et puis c'est pas ostentatoire aux libertés, tout va bien et puis après il y a d'autres choses qu'on ne peut pas faire.

Donc le problème en fait c'est qu'on ne sait pas très bien ce qu'on ne peut pas faire puisqu'à chaque fois dans le débat on dit d'abord il ne faut pas faire de statistiques ethniques puis quand on regarde bien ce qui est aujourd'hui produit et publié, moi j'appellerais ça statistiques ethniques. Donc j'aimerais bien qu'on me donne une définition de ce que c'est pour ceux qui me disent que ça n'en n'est pas. Et donc si on resserre la focale, on s'aperçoit que ce qu'on ne veut pas faire, dans la polémique maintenant, on a déplacé la focale sur une auto-déclaration directe, c'est-à-dire je suis arabe, je suis noir. Ca, il ne faut pas. Par contre, appeler quelqu'un arabe en lui demandant son prénom et son nom, ça on peut. Donc si je simplifie, de façon peut-être un peu trop outrancière l'état du débat, enfin de ce que j'en comprend parce que je ne suis pas non plus censé d'essayer d'expliquer à chaque fois ce que pense les gens qui ne pensent pas comme moi parce que je ne comprend pas ce qu'ils pensent. Donc sur le fond, je dois reconnaître que je fais des efforts d'imagination mais si je m'en tiens aux termes de la loi, je ne vois pas où est le souci, si je m'en tiens d'un point de vue méthodologique, je lui donnerais une réponse en disant : « je ne sais pas pourquoi on me dit de prendre le prénom de quelqu'un et construire une catégorie avec ça c'est mieux que d'avoir demandé comment lui-même se définissait. » Je ne sais pas pourquoi on me dit ça. Enfin je ne sais pas quels sont les arguments méthodologiques qui valident cette proposition là. Si on nous dit que c'est pas des arguments méthodologiques, mais que c'est des arguments politiques parce que je ne veux pas demander à quelqu'un de se définir. Bon, très bien, et bah il a bon. Quel est le problème politique de s'auto-définir par rapport au fait que ce soit moi qui fasse la catégorie.

Historiquement, je trouve ça mieux quand on se qualifie soi-même plutôt que je fasse exactement les mêmes discours à l'égard de ces personnes à travers des informations qu'elles ne maîtrisent pas.

Bon bah j'ai un argument là-dessus, j'ai pas entendu de contre argument. Donc on ne sait pas très bien sur quoi ça joue, sinon, qu'à chaque fois il faut réussir à définir une limite donc il est important de dire dans la controverse quelque chose qu'il ne faut pas faire. Ca donne l'impression que ce qu'on fait du coup est choisi de manière mesurée et raisonnée.

P.P. : Et vous avez des exemples de choses qu'on ne peut vraiment pas faire

P.S. : La controverse, la position des gens que vous allez rencontrer j'imagine, ils vont vous donner des exemples de ce qu'il ne faut pas faire. Ils l'ont publié donc.... Ba je viens de le dire : ils ne veulent pas qu'on pose des questions d'appartenance, parce qu'ils considèrent qu'on va créer un référentiel ethno-racial. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui les fichiers de police qui contiennent un certain nombre de catégories du type méditerranéen ou maghrébins ou nord-

africain ou noir ne sont pas des référentiels ethno-raciaux apparemment puisqu'il ne faut pas qu'on en construise. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui quand on fait des publications, et il y en a un très grand nombre où on dit « personne d'origines maghrébines », on ne fait pas un référentiel. Donc je ne sais pas. Je suis incapable de répondre, enfin personnellement j'ai l'impression qu'on est dedans jusqu'au cou et qu'on dit qu'il y a des choses qu'on peut faire, des choses qu'on ne peut pas faire et en fait la limite, la différence qu'on voit entre les deux, je ne la vois pas. C'est-à-dire que je ne vois pas la différence entre ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire. Visiblement, ceux qui tiennent ce discours en voit une, moi je ne la vois pas. Et en fait le nœud de tension, si on veut aller jusqu'au bout, stratégiquement, les opposants aux catégories ethniques disent la chose suivante « on ne veut pas que ça soit reconnu par l'Etat, donc on veut pas par exemple que ça soit utilisé dans le recensement, il ne faut pas que ça soit dans les fichiers administratifs, et pour obtenir ce résultat là, on a une stratégie délibérée qui est d'attaquer à fond sur la zone intermédiaire qui sont les productions en sciences sociales. Si je veux essayer d'interpréter parce que je le vois comme ça, je pense que fondamentalement, personne n'est dupe, je peux faire des enquêtes en posant des questions comme ça, ça n'est pas une nomenclature officielle utilisée par les services de l'Etat. Donc on voit bien la différence, tout le monde la voit. Mais tout le monde ce dit, si jamais je le fais alors on va s'y habituer, comme on s'est habitué à « immigré », à « descendant d'immigré » et donc très rapidement ça va devenir une statistique officielle. Le problème c'est que ce jeu stratégique et tactique, elle détruit complètement l'argument. Parce que soit l'argument c'est de dire « il ne faut pas que ça soit une statistique officielle et tant que ça n'en est pas une, et ba on dit rien » mais la tactique c'est de dire « pour pas que ça devienne une statistique officielle, je vais criminaliser, stigmatiser toute statistique qui ressemble à des statistiques ethniques même quand c'est fait dans la recherche comme ça on sera tellement habitué à se dire : « Ouh la la c'est pas bien du tout » donc du coup on va anticiper et prévenir la banalisation et son entrée comme statistique officielle. Donc cette stratégie-là le problème c'est qu'elle vient détruire la qualité de l'argumentaire qui était de dire « on ne veut pas ça, on pense que l'on peut décrire les choses comme on veut du côté scientifique et qu'on ne peut pas tout faire du côté de la statistique officielle » parce que de fait, on s'acharne à faire en sorte qu'on ne peut pas faire ce qu'on veut du côté scientifique. (31min49) Ca pose un problème d'épistémologie scientifique de base, et d'éthique : où s'arrête la liberté de la recherche et pourquoi on considère qu'on ne peut pas produire ce genre de données dans la recherche ? Et j'ai un site d'observation pour cela, je ne le dis pas gratuitement : il y a eu une campagne explicite contre l'enquête Trajectoires et Origines que l'on a conduit à l'INED. C'est une enquête de recherche. Il y a eu des mobilisations contre l'enquête Trajectoires et Origines et notamment sur des questions qu'on avait posées sur la couleur de la peau.

P.P. : Vous vous étiez pour ?

P.S.: C'est moi qui aie fait l'enquête alors je suis un peu bien placé pour être pour, c'est moi qui pose les questions donc...

P.P. : Sinon, je voulais vous poser des questions sur quelles informations vous avez le droit exactement de poser ? Vous avez plus ou moins répondu

P.S. : Je ne sais pas. Le conseil constitutionnel a dit mais pas de façon explicite donc on ne sait pas, que poser des questions sur la couleur de la peau c'était pas bien. On ne pouvait pas. Mais on est pas sûr que c'est vraiment ça qu'il dit, parce qu'en fait, le Conseil Constitutionnel a écrit qu'on ne pouvait pas enregistrer l'origine ethnique ou la race qui ne sont pas des données objectives et après

il a ajouté « mais on peut s'intéresser à des données subjectives » et il se trouve que même dans le recensement américain c'est une donnée subjective. C'est formulé comme « de quelle race considérez-vous être ? ». « Considérer », c'est bien subjectif. Je pense que je suis, est-ce que c'est vrai, c'est pas vrai. On me demande mon âge, on ne me dit pas « quel âge pensez-vous que vous avez ? », on vous demande « quel est votre âge ? » et donc on pense bien qu'il y a quelque chose de vrai qui s'appelle l'âge et que vous êtes censé connaître et qu'une fois que vous l'avez donné, c'est une réalité. Pour la race, on ne pense pas que ça soit une réalité. Donc on vous demande de quelle race pensez-vous être. Donc cette formulation là est-elle une formulation que le Conseil

Constitutionnel considèrera comme correct ? Si c'est oui, alors on peut poser des questions sur la couleur de la peau : de quelle couleur de peau pensez-vous être ? Le fait est qu'après la décision du

Conseil Constitutionnel, l'Insee a décidé de retirer les questions sur la couleur de la peau de l'enquête Trajectoires et Origines, interprétant ces questions comme contradictoires avec la Constitution, enfin visiblement susceptible de créer un conflit avec la décision du Conseil Constitutionnel.

P.P. : Et il y avait des questions par exemple directement liées à quelle ethnie vous pensez appartenir ?

P.S. : Non, on n'avait que de quelle couleur de peau considérez-vous être. On a posé une question sur l'origine, pas sur l'ethnie.

P.P. : Et cette question a été retirée aussi ou... ?

P.S. : Non... Notre questionnaire est en ligne.

P.P. : D'accord, j'irai le regarder. C'est vraiment la seule question qui a été supprimée ?

P.S. : Couleur de peau, oui.

P.P. : Sinon je voudrais m'intéresser aux 3 sous aspects importants dans les statistiques qui étaient la possibilité, la légitimité et l'usage, ce qu'on en fait. Alors vous avez partiellement répondu à pas mal des questions. Donc peut-on créer des catégories légitimes, donc ça vous avez l'air de dire que c'est difficile parce qu'on ne sait pas trop ce qu'on peut...

P.S. : Légitime... La légitimité elle est construite par une appropriation par les différents acteurs de la société, les institutions, les décideurs politiques, la société civile, les institutions à statistiques, donc ça fait beaucoup de gens, donc ça se décrète pas, ça se construit avec le temps.

P.P. : Parce que dans l'article vous disiez que c'était contraire à la visée du modèle français de faire des différentiations sur des bases ethniques et raciales. Mais en même temps il y avait ce côté on ne voulait pas rendre visible les critères de distinctions et en même temps c'était peut-être utile de les rendre visibles pour mieux lutter contre les discriminations.

P.S. : Ba ça reste vrai. Vous avez compris l'argument, on ne peut pas dépasser cette argument donc voilà c'est un dilemme et comme tout dilemme, on ne peut pas trouver la solution qui ne heurte aucun des autres principes. Il y a deux principes en contradiction. Il y en a un c'est de penser que c'est mieux de ne pas identifier pour 2 raisons : la première, c'est qu'identifier, c'est

reprendre des catégories par lesquelles la discrimination se produit, et deuxièmement, d'un point de vue plus tactique, identifier c'est renforcer les mécanismes de visibilité des groupes. Et donc peut-être que ça renvoie encore à plus tard, la disparition de la perception des différences sur lesquelles se fondent les discriminations. Donc si on pense que les discriminations produisent des différences et en même temps se renforce par l'existence de différences, dans les 2 sens, la stratégie française c'est de dire : « on va supprimer les différences comme ça il n'y aura plus de discriminations ». Et l'outil de suppression des différences, c'est d'essayer d'éviter que les groupes soient perçus. Le problème, c'est que c'est une position extrêmement théorique parce qu'en pratique évidemment, il y a des perceptions qui existent, et l'enjeu c'est de savoir est-ce que la décision intellectuelle et politique est de dire « ça n'existe pas » à des incidences sociales, c'est-à-dire que pour vous, pour moi et pour tout le monde, ça réduit notre... On est efficace pour enlever de la signification à la perception de la race. C'est à mon avis de cette réponse, de la réponse à cette question que dépend l'évaluation de l'efficacité du modèle français. Les études qu'on fait montre, parce qu'il faut quand même en faire, donc en fait quand on en fait, on s'aperçoit que ce n'est pas si efficace que ça.

P.P. : Et dans les autres pays comme l'Angleterre et les Etats-Unis qui ont adopté ça, ça s'est montré plutôt efficace ou... Enfin le fait de mettre en avant ces catégories et de lutter contre les discriminations de cette manière là.

P.S. : Alors le problème de l'efficacité de la politique anti-discrimination est délicate. Dans le cas des Etats-Unis, tout particulièrement, venant d'une situation de ségrégation raciale institutionnelle en 1964, le chemin accompli est assez important dans la transformation de la société. Est-ce que ça a permis de supprimer les discriminations et les écarts de situations objectives entre les noirs et les blancs ? Non ! Ça ne supprime pas, et tout ce qu'on peut dire, c'est que sans existence de cette politique-là, il est probable que la situation serait bien pire. Mais bon le gain apporté par la politique est compliqué à mesurer parce qu'il faudrait pouvoir le mesurer à partir d'un autre cas de figure dans la même société où il n'y a pas eu cette politique. Or on n'a pas de le quantor factuel.

P.P. : même en Angleterre on ne peut pas voir un peu...

P.S. : Avec l'Angleterre, on est dans le même cas de figure, c'est-à-dire que la façon de bien évaluer l'effet d'une mesure de politique publique, c'est de prendre un groupe qui est exposé à cette politique

et un groupe qui ne l'est pas. Je ne sais pas, vous faites un système d'aide aux devoirs pour des élèves et puis vous regardez quelles sont la situation des élèves de même résultats scolaires, qui n'ont pas eu d'aide au devoir par rapport à ceux qui ont eu une aide aux devoirs. Et si sur un an vous arrivez à trouver une amélioration des résultats scolaires, de ceux qui ont eu de l'aide aux devoirs, vous allez peut-être comparer qu'elle aurait été l'élévation du niveau scolaire avec une autre mesure qui n'est pas l'aide aux devoirs mais qui est, je ne sais pas moi, un deuxième enseignant dans la classe où il y a des élèves en difficultés, et là d'un seul coup vous trouvez un effet encore plus fort. A chaque fois vous pouvez balancer tout ça, les coûts respectifs de toutes les mesures et dire, bon d'accord ça coûte moins cher de faire de l'aide aux devoirs, c'est moins efficace qu'un deuxième enseignant, en même temps au niveau bénéfice c'est peut-être plus simple à mettre en route donc on va faire ça, bon voilà, ça c'est un quantal factuel, vous avez des échantillons témoins qui n'ont pas été exposés à la mesure. Dans le cas de la lutte contre la discrimination, c'est compliqué puisque c'est une transformation des structures. Donc la seule chose que vous pouvez faire c'est, vous ne pouvez pas regarder des

gens qui ont reçu ou pas la lutte contre les discriminations, vous ne pouvez pas prendre des blacks british qui n'ont pas été aidé par le fait qu'on a dit que la société britannique est raciste. Non, parce qu'on l'a dit, donc ça concerne tous les blacks british. Vous n'avez pas donné 150 pounds à un black british et 0 à un autre et regarder est-ce quand on a donné 150 pounds, ils ont eu accès plus facilement à tel ou tel truc. Non ! Donc en fait vous ne pouvez pas dire, donc c'est très compliqué de mettre en place des systèmes d'évaluation des politiques de lutte contre les discriminations dans la mesure où ce sont des politiques de transformation des structures. Donc après, la seule chose que vous pouvez faire, c'est regarder dans une entreprise où on a fait tel dispositif par rapport à une entreprise où on ne l'a pas fait. Mais c'est très circonstancié, et c'est pas exactement du même ordre, et ça couvre pas non plus l'ensemble des politiques de lutte contre les discriminations dont on peut dire que l'essentiel c'est quand même la transformation des mentalités par les discours. Moi je pense qu'on peut considérer que la société britannique et la société américaine, sur le plan du racisme, sont dans une situation meilleure que la France. Voilà, je vais le dire comme ça, ça coûte rien. Je l'énonce, je ne peux pas le démontrer mais tout ce que je peux dire c'est qu'ils sont dans une situation meilleure dans la mesure où précisément, il y a une reconnaissance que les discriminations sont une responsabilité de la société. Et dans le cas français, on peut dire que malgré tous les travaux qui tendent à démontrer ça, on reste encore dans une logique de responsabilité quasi individuelle. Il y a des entreprises qui discriminent, il y a des entreprises qui ne discriminent pas, c'est ça qu'on dit. Ça c'est un peut monter en généralités de la proposition habituelle qui est « il y a des gens racistes et il y a des gens qui ne le sont pas ». Faisant cela, on exonère la société, c'est-à-dire l'ensemble du système social d'une forme de responsabilité, et donc on prétend qu'on peut agir de façon localisée. Il faut identifier les entreprises dans lesquelles il y a de la discrimination, les méchantes, et changer les pratiques de ces sociétés là. C'est-à-dire c'est pas le système de recrutement en général qui pose un problème, c'est le recrutement dans la société A, parce que le recrutement dans la société B il est correct. Donc dans la société A il faut qu'on agisse. Alors qu'on se mette d'accord, les politiques de lutte contre les discriminations au Canada, en Grande Bretagne ou aux Etats-Unis, elles fonctionnent à l'échelle d'une entreprise, l'entreprise A. Mais elles partent d'une représentation, d'une approche des discriminations dans laquelle on dit les discriminations se produisent partout. Alors évidemment on va agir sur des acteurs en particulier mais on pense qu'il y a une formation et une production des discriminations qui est généralisée dont la source se trouve dans un système d'inégalité et de domination. Donc une fois qu'on a dit ça, on se donne des moyens d'intervenir mais on considère qu'il faut intervenir parce que la société n'est pas immune. Alors que dans le cas de la France, à cause de notre espèce de vision messianique de « la France, pays des droits de l'Homme », il y a l'idée que le basculement opéré en 1789 et rappelé à chaque fois par les différentes Constitutions de légalité, nous met en situation d'être au dessus du racisme, des discriminations. Donc en gros le système est intègre mais il y a des déviances qu'il faut traiter. Ça ne marche pas pareil. De cette proposition là découle des tonnes de conséquences.

P.P. : Mais il y a des mesures pour agir sur les entreprises ? Enfin vu qu'on ne peut pas trop voir ce qui se passe.

P.S. : ah bah oui mais justement la politique de lutte contre les discriminations est une politique extrêmement pragmatique, qui est une politique d'encadrement. Et comme vous venez de le signaler, c'est très compliqué d'intervenir, c'est possible hein, mais on intervient au niveau des discours. D'abord il faut mieux comprendre comment ça fonctionne les discriminations pour pouvoir après aller voir le fonctionnement des entreprises et dirent «

regardez à cet endroit là il y a un souci », par exemple l'écart des salaires entre les hommes et les femmes. Ca nous paraît assez évident aujourd'hui, c'est répété par des tonnes d'études, mais ça a des conséquences en terme de politique. Mais il a fallu le faire admettre donc il a fallu formaliser cet écart de salaire. On ne peut pas décréter comme ça « c'est ma parole contre la vôtre ». Si jamais je vous dis qu'il y a des écarts de salaires entre les hommes et les femmes chez AXA, bon bah AXA peut dire « bah pas du tout », mais moi je l'ai dit, j'ai pas de chiffres à apporter. Je dis « je connais deux femmes à AXA qui sont payé moins que des hommes. ». AXA va dire « ah oui mais vous êtes gentils, il y en a même plus que ça qui sont moins payés que des hommes mais il y a des raisons pour lesquelles elles sont moins payées. Elles ne font pas le même travail que les autres avec qui vous avez comparé. ». Vous voyez que dès qu'on commence à rentrer dans le détail, à chaque fois, il va y avoir des justifications et donc des doutes : qu'est ce qui vous permet d'avancer que c'est pas normal cet écart, donc discriminatoire. C'est un écart justifié. Il est justifié et donc on va essayer de faire en sorte que des femmes arrivent à des postes dans lesquels elles gagnent plus mais le fait qu'elles gagnent moins, c'est malheureusement le produit du fait qu'elles sont dans des postes subalternes, là où on gagne moins, donc elles gagnent moins. Et la seule façon de contrer ce discours là, ça a été de dire « oui, ça c'est vrai, mais il est aussi vrai que même quand elles font le même travail, elles gagnent moins.

Et donc là vous voyez c'est une autre logique, c'est pas la logique de l'inégalité qui est parce qu'il y a un historique de différentiel de formations, un historique de disponibilité dans le cadre de l'entreprise qui est différent parce qu'il y a des charges familiales, beaucoup de temps partiel, plein d'éléments qui pris isolément ne sont pas vraiment une discrimination mais qui mis tout ensemble crée un ensemble d'inégalités. Après si les femmes sont moins bien placées que les hommes, c'est parce qu'il y a tout ça ! Et ce qu'il faut c'est changé tout ça mais on ne peut pas parler de discriminations. Or, dans le vocabulaire de la discrimination, c'est de dire « oui d'accord il y a tout ça mais en plus, même par miracle quand on trouve une femme qui n'a pas tous les autres critères défavorables qu'on vient d'évoquer, même là elle gagne moins. Ah ! » Et c'est ça la logique qu'on a eu sur les descendants d'immigrés maghrébins. Parce que pendant très longtemps c'est « oui d'accord on voit bien qu'ils ne sont pas très bien placés mais il y a des explications à ça, l'école, l'échec scolaire terrible, milieu familial ouvrier ou même chômage, donc problème social, ségrégation résidentielle, ghetto, pas d'opportunité. Bon voilà, donc tout ça c'est très dommage, et il faut qu'on s'attaque à ça. Mais on va pas parler de discrimination. » Ca veut dire qu'on dit « on ne peut jamais trouver un arabe, qui va arriver sur le marché du travail avec toutes les compétences et tout ça et qui va être refusé simplement parce qu'il est arabe, parce qu'en fait, il a jamais toutes les compétences, tout ça. Bon bah quand on fait des chiffres, quand on fait des statistiques, on s'aperçoit que si, il y a des personnes d'origines maghrébines qui ont les compétences et tout ça et qui pourtant, sont plus souvent au chômage que les autres. Même quand on les invente avec le testing, qu'on invente un arabe super qualifié avec exactement le même parcours que quelqu'un qui n'est pas arabe, et l'arrivée des courses, c'est que les employeurs ne les embauchent pas. Donc l'explication par le déficit initial qu'on peut trouver insupportable et qu'on dit « c'est une inégalité flagrante, c'est absolument injustifiable et il faut qu'on revienne sur ces vérités là mais vous voyez bien que ce n'est absolument pas le même..., enfin l'une n'empêche pas l'autre mais c'est pas exactement le même discours si vous dites « il y a un problème historique, parce qu'ils viennent des classes populaires, parce que c'est long à rattraper et ça va mettre du temps et on va les aider. » et « oui bah là en fait les portes sont fermées. ». C'est-à-dire que même quand on trouve des personnes qui n'ont pas, qui sont passées à travers ce déficit historique, bah elles ne trouvent pas. Et là le discours change, c'est plus, il y a toujours un déficit historique, ça c'est indéniable mais il y a aussi des portes fermées. Et comme il y a des portes fermées, c'est de ça dont on parle quand on parle de discriminations. Mais rien que

ce que je suis en train d'élaborer là devant vous, je peux le tenir théoriquement, il y a suffisamment de choses écrites aux Etats-Unis pour le savoir, et après quand on dit ça en France, c'est « Ah oui ça c'est aux Etats-Unis, mais en France c'est pas du tout comme ça, Ouhhhh. On n'a pas d'esclavage, on n'a pas de ségrégation raciale donc comment voulez-vous que ça soit pareil. Ba il se trouve que quand on a des chiffres, bah c'est pareil.

P.P. : On fait des testings... parce que vous disiez qu'on crée un...

P.S. : Ah bah oui !

P.P. : L'INED en fait ou ce n'est pas...

P.S. : Non, nous on n'en a pas fait, mais ça a été fait, il y a des papiers de recherche qui ont été faites sur le testing, il y en a pas mal. Et c'est des résultats acceptés par tous, très clairs, dans laquelle la candidature de Mohamed avec les mêmes qualifications que Jean-Louis, et Mohamed est appelé 5 fois moins à venir faire des entretiens d'embauche, et puis voilà. Et ça c'est pas une vue de l'esprit, c'est des estimations calibrées avec une méthode rigoureuse et qui arrive à ça. Donc partir du principe qu'il n'y a rien à regarder, etc...c'est pas la peine de s'embêter à développer des outils d'observation, ça me sidère, je ne comprend pas. Donc on trouve des tonnes de différences, et ces différences sont en partie liées à ces inégalités historiques et en partie liées à des pratiques discriminatoires. Bon, et pour pouvoir les mettre en évidence, il faut avoir des données qui permettent de le faire, parce que sinon, je me contente de dire : « oh bah oui, on sait bien par exemple à l'école qu'au moment de définir l'orientation des élèves, les enseignants, qui sont tous racistes, décident de foutre les arabes en formation professionnelle, là où ils décident de foutre les blancs en cursus long. Bon bah si je dis ça tout le monde va me sauter dessus, en me disant « c'est insultant de dire que les enseignants sont racistes, c'est complètement n'importe quoi ». Bon bah si je viens avec une statistique qui dit « dans 90% des cas, un élève d'origine maghrébine qui a 10 de moyenne est orienté en BEP et un français non maghrébin qui a 10 de moyenne est orienté en seconde indifférenciée, on ne discute pas de la même façon. Cette statistique n'existe pas, donc j'en sais rien, mais vous voyez bien qu'on a pas la même discussion tous les deux si jamais je vous dit « oh les enseignants sont tous racistes » ou si je vous dit « pourquoi 90% sont orientés à droite et 90% à gauche. Quelle est l'explication de ça ? ». On a pas la même discussion, et pour pouvoir fonder cet argument qui nous permet de discuter et à vous de réfléchir pour trouver des explications qui ne sont pas « les enseignants sont racistes », il faut que je sache si les élèves sont d'origines maghrébines. Parce que sinon je dis « il y a des élèves qui sont orientés en BEP et des élèves qui sont orientés en seconde indifférenciée et ils ont tous 10, mais je ne sais pas sur quel critère ça a été fait. ». Donc on va dire « oui mais parce que, il y en a qui sont plus indisciplinés, puis après on va rentrer dans plein de considérations mais bon, parmi l'ensemble des événements qui peuvent jouer, peut-être que l'origine joue.

P.P. : D'accord. Donc vous clairement vous êtes pour l'établissement de ces statistiques parce que ces données on en a vraiment besoin.

P.S. : Je ne suis pas pour, j'en fais ! J'ai plus de métier si jamais je n'en fais pas ! Ou alors je me rabats sur la fécondité dans le New Yansha au XVIIème siècle. Mais sinon, quand on travaille sur les questions de discrimination, on en fait ! Ou sinon on parle d'autre chose

P.P. : Oui mais c'est par rapport à la loi

P.S. : Mais je fais des choses qui sont dans la loi, on l'a dit au début qu'il n'y a pas de problèmes avec la loi. Il y a une controverse qui est purement médiatique. Ça fait 20 ans que je fais des statistiques ethniques. Je ne le revendique pas spécialement, c'est mon outil de travail. Je me mets à avoir un point de vue sur le sujet quand on me dit « on n'a pas besoin de faire ce que vous faites ». J'en sais rien, enfin je comprend pas ce que vous êtes en train de dire. D'abord un : les gens me lisent. Deux : les associations anti-racisme ont l'air de trouver ça utile. Sauf qu'au moment où elles trouvent ça utiles pour leur discours et pour leur action, elles trouvent aussi utiles pour certaines d'entre elles d'être contre les statistiques qu'elles utilisent, alors là je ne comprends plus. Vous avez beaucoup de questions encore ?

P.P. : Non

P.S. : Parce que je suis hyper bavard mais je vais essayer de me contraindre parce que...

P.P. : Non non mais vous avez répondu...

P.S. : Dans le désordre.

P.P. : C'est un peu dur parfois de revenir dans le... Le problème c'est que j'ai des questions mais vu que vous m'avez dit que vous faites des statistiques ethniques, j'ai un peu du mal. Par exemple j'avais une question c'est « dans quel domaine il serait légitime de faire des statistiques ethniques, enfin par exemple école, entreprise, justice, prison ? » mais comme vous m'avez dit que vous en faites plus ou moins

P.S. : Non mais c'est pas la même chose de faire des... Vous avez lu le rapport du COMEDD ?

P.P. : Euh non

P.S. : C'est un peu long, vous avez intérêt à le lire parce que ça parle de tout ça dans le détail.

P.P. : J'ai peut-être un de mes amis qui l'a lu

P.S. : Ce n'est pas la même chose de... Moi je fais de la recherche : ce n'est pas identique d'enregistrer les informations que moi je recueille dans la recherche, dans un fichier d'entreprise que dans un fichier d'école. A l'heure actuelle, je suis favorable à ce qu'on trouve le moyen de récupérer de l'information dans les entreprises ou dans les écoles sans que ce soit une information qui soit gardée par les directeurs d'école, par les enseignants ou par les responsables hiérarchiques des entreprises. Et après si on me demande si c'est utile de connaître l'origine des gens dans les entreprises ou dans les écoles, je dis « pour ce qui est de regarder l'éventualité de discriminations : oui ! ». Après c'est pas utile pour tout et n'importe quoi. Mais je pense que ça serait utile qu'on aie cette information confidentielle à des fins d'observation et d'analyse. Si au bout de 10 ans, on s'aperçoit que ça ne produit rien d'utile et de significatif, bon ba on dit on n'en a plus besoin et on les vire et puis voilà !

Et j'insiste bien, il faut que ça soit confidentiel et qu'on aie construit un système qui garantit cette confidentialité. Le problème c'est qu'on ne peut pas se poser ces questions là, quand on a décidé qu'il ne fallait pas poser la question. Donc le débat qu'on a depuis près de 15 ans maintenant, ça n'est pas sur comment faire, c'est sur faut-il le faire. Bon ba quand on pose la question « faut-il le faire ? », très vite on arrive à « oui, faut-il le faire, c'est-à-dire dans quelles conditions et là on est déjà dans les moyens ». Mais on a pas réussi à rentrer très

clairement dans cette question là parce qu'il y a une tension initiale sur « faut-il le faire ? ». Après ça pose plein de questions passionnantes et plein de problèmes.

P.P. : Et simplement plus par rapport aux domaines de la justice, de la prison, là aussi vous pensez qu'il faut le faire aussi ?

P.S. : Bah oui ! Pareil ! Mais encore une fois il faut que ça soit sous des conditions de confidentialité absolue. C'est-à-dire que l'enjeu c'est les usages. Mais si vous me demandez « est-ce que ça ferait sens de demander l'origine des personnes incarcérées je dis oui, évidemment ! ». Et si vous me demandez « est ce que vous n'avez pas peur qu'on est Marine Le Pen qui fasse des discours en disant « haha, tous les gens incarcérés, enfin une grande partie des gens incarcérés sont des arabes et des noirs » », euh, si c'est le cas, je préfère qu'on aie un débat et qu'on analyse les raisons pour lesquelles c'est cette situation qui existe, plutôt qu'on dise « on pense que c'est le cas, mais on ne préfère pas savoir parce qu'on a peur de stigmatiser des personnes. Je pense que c'est plus utile aux Etats-Unis de savoir que le taux d'incarcération des afro-américains est sans commune mesure avec celui des blancs, parce que du coup on en connaît la source et éventuellement, on peut agir dessus, plutôt que de ne pas savoir et dire « oh il y a beaucoup de pauvres en prison ». Ba oui d'accord mais des pauvres noirs.

P.P. : Et sinon peut-être une dernière question. Vous parliez dans l'article qu'il y avait deux manières principales pour recueillir des statistiques qui étaient soit celle d'une liste pré-établi dans lequel on s'identifie, donc des catégories prédéfinies, soit une méthode d'auto-identification. Selon vous, quel est la méthode la plus adaptée ?

P.S. : Enfin je n'appellerais pas vraiment ça une méthode, parce que la première c'est nous classifions, on crée les catégories à partir d'informations indirectes ; la deuxième, il y a une auto-déclaration. Par exemple la méthode indirecte c'est « je demande le pays de naissance et la nationalité de la personne et de ses parents et je dis toutes les personnes qui sont, dont les parents qui sont nés, ou sont nés au Maroc ou en Algérie ou en Tunisie, je les appelle Maghrébins. Ok ? On ne leur a pas demandé leur avis, on leur a juste demandé où est-ce que vous êtes nés, ou est-ce que vos parents sont nés ? Donc là vous voyez que c'est moi qui fait la catégorie, je peux même les appeler « Arabes ». D'accord ? La deuxième méthode c'est je leur demande « est-ce que vous vous considérez comme et là je leur propose « Arabe » ». Il va y avoir des gens qui sont nés en Algérie et qui diront pas « je me considère comme arabe », donc du point de vue du réalisme de la catégorie ça pose des questions intéressantes, c'est-à-dire est ce que je dois considérer quelqu'un qui ne dit pas arabe » alors que quand je le vois, je trouve qu'il a l'air drôlement arabe ? J'en sais rien, c'est une vraie question. Il faut peut-être demander à quelqu'un d'autre dans la pièce, qui lui fait l'entretien à quelqu'un qui vient voir et puis je lui dis « Alors à ton avis, il est quoi ? » et puis qu'il vous coche, comme ça, ça rajoute encore un autre truc mais vous voyez qu'on peut avoir plein de méthodologies différentes pour faire la même plus ou moins compliqué mais basiquement c'est ça et après « arabe » c'est parce qu'on a deux méthodes, enfin deux types de procédures, enfin il y a une question « comment vous vous considérez ? » puis on propose arabe ou noir par exemple, ou blanc, et puis il y en a une autre, et c'est de vous dire « comment vous vous considérez » puis on met un trait et les gens écrivent ce qu'ils veulent. Evidemment, avec cette seconde option, on récupère beaucoup d'observations. Donc c'est plus compliqué à utiliser.

P.P. : Mais après il ne faut pas créer trop de catégories non plus ?

P.S. : Non

P.P. : *Parce que c'est ça aussi le problème de l'auto-identification c'est qu'il y a un risque...*

P.S. : ... de multiplications des catégories

P.P. : *Voilà donc...*

P.S. : Chacun est unique.

P.P. : *Chacun est unique et finalement on ne peut pas en faire des statistiques...*

P.S. : Non. Non après on fait une procédure de classification en choisissant des éléments parmi cette profusion d'individualités qui rapprochent les gens les uns par rapport aux autres.